



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019**

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
03/09/2019	03/09/2019	13	11	2

À 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Villedieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre ARNAUD, Maire.

Présents : M. Pierre ARNAUD – Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN – M. Olivier SAC-DELHOMME – M. Étienne RENET – M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – Mme Sylvie BOUFFIÈS – M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER – Mme Roselyne GIRAUDEL – M. Jean-Laurent MACABET.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Élisabeth BERTRAND ayant donné procuration à Mme Mireille DIEU.

M. Ludovic GIRARD ayant donné procuration à M. Pierre ARNAUD.

Mme Mireille DIEU est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte par les remerciements de la conseillère municipale, Mme Sylvie BOUFFIÈS, qui salue la présence des élus lors du mariage de son fils le week-end dernier.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et ouvre la séance.

1) Approbation du PV du CM en date du 26 juin 2019

Adoption à l'unanimité

2) Délibération concernant une délégation de signature expresse pour délivrer une autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet urbanistique en cours concernant le permis d'aménager du « Clos sous le château ». Pour éviter tout conflit d'intérêts, dans la mesure où il est concerné personnellement par le projet, Monsieur le Maire précise que le code de l'urbanisme préconise que : « *si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

Considérant la jurisprudence suivante « *une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire et qu'un autre membre du conseil municipal doit être désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis à la place du Maire empêché* ».

Aussi, Monsieur le Maire et M. Claude CELLIER, ayant également un intérêt personnel dans ce projet, quittent la salle le temps de la délibération et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal désigne Mme Sylvie BOUFFIÈS, responsable de la commission « Urbanisme », pour prendre la décision relative à la délivrance du permis ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

Votes à l'unanimité

3) Délibération abrogeant la délibération n°03-2010 du 23 février 2010 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire évoque la révision générale du Plan Local d'Urbanisme prise par la délibération n°03-2010 en date du 23 février 2010. Or, cette procédure de révision générale a été abandonnée au profit d'une modification approuvée par délibération le 19 mars 2014 puis d'une révision allégée le 26 septembre 2016.

C'est pourquoi la procédure de révision générale est donc clôturée de fait, mais il est nécessaire d'abroger la délibération n°03-2010 en date du 23 février 2010.

Votes à l'unanimité

4) Délibération d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Mme Ghyslaine SITTER a rappelé à la commune qu'il était nécessaire d'admettre en non-valeur des titres de recettes émis entre 2010 et 2016 sur le budget principal de la Commune. La ligne budgétaire au budget primitif 2019 a d'ailleurs été prévue.

Cependant, après discussions des élus, 9 élus souhaitent s'abstenir et 4 votes sont « favorable ». Aussi, l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables est rejetée. Certains élus souhaitent que des recherches et démarches supplémentaires soient faites auprès des successeurs.

La délibération est rejetée par manque de voix majoritaires

*9 « abstentions »
4 « pour »*

5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie communale et intercommunale 2019 - Tranche 2

Lors du conseil municipal de mars dernier, la commune avait délibéré pour demander une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie communale pour la réfection du chemin de Saint-Claude et de l'impasse du Jas des Vaches. Or, le Conseil Départemental n'avait pas retenu cette demande pour le 1^{er} semestre 2019 et l'avait basculé sur la commission départementale du 2^d semestre. Malheureusement, après renseignements pris auprès du Conseil Départemental, ce dossier ne sera pas retenu pour cette fin d'année.

C'est pourquoi Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau et que les travaux vont être évoqués lors du point des Finances présenté par M. Gérard MARTIN afin de voir ce qu'il est possible de financer.

6) Délibération relative à l'acceptation de la demande d'extension de périmètre du syndicat des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze et approbation des nouveaux statuts.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Daniel LABIT-BARTHALOIS qui suit ce dossier.

Ainsi, le Syndicat Intercommunal de La Baume-de-Transit et de Solérieux (SIEBS) et du RAO envisagent de fusionner et des démarches sont en cours depuis plusieurs mois. Le syndicat du RAO a déjà approuvé l'extension de périmètre aux communes de Clansayes, La Baume-de-Transit et Solérieux au 1^{er} janvier 2020. Un audit patrimonial et financier du SIEBS et Clansayes a été effectué et est satisfaisant.

Aussi, les communes adhérentes au RAO doivent se prononcer sur cette extension de périmètre qui a également un impact sur les Statuts du RAO, et le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter le transfert de la compétence eau potable présentée par le SIE de La BAUME-DE-TRANSIT, SOLERIEUX et la commune de CLANSAYES et l'extension de périmètre du Syndicat des Eaux RHÔNE AYGUES OUVÈZE.

Votes à l'unanimité

7) Point sur les commissions

URBANISME

Mme Sylvie BOUFFIÈS présente les demandes déposées depuis le dernier CM.

PERMIS DE CONSTRUIRE

YTIER Manon a déposé une demande de transfert du permis de construire n°PC08414612N0007 accordé le 12/12/2012, modifié le 27/05/2014, à Monsieur BERTHET-RAYNE Germain, pour la construction de deux maisons individuelles, sur un terrain situé Traverse du Devès, en zone UCa et AUh. Accordé le 08/08/2019.

ROUX Max a déposé un permis de construire le 08/08/2019, pour l'extension de deux bâtiments à usage d'habitation, sur un terrain situé 689 A, chemin de Saint-Laurent, en zone Nh. En cours d'instruction.

KNIPPING Ludovic et Fanny ont déposé un permis de construire le 29/08/2019, pour le réaménagement d'une habitation existante, sur un terrain situé 272, chemin de la Montagne, en zone Nh. En cours d'instruction.

DÉCLARATION PRÉALABLE

LOEWENGUTH Joël a déposé une déclaration préalable le 13/05/2019, pour la création d'une terrasse tropézienne, sur un terrain situé 62, rue des Sources, en zone UA. Accordé le 18/07/2019.

DIEU Simon a déposé une déclaration préalable le 20/06/2019, pour la création d'une piscine, sur un terrain situé 319, chemin de Saint-Claude, en zone Nh. Accordé le 09/07/2019.

MARGUEREZ Christophe a déposé une déclaration préalable le 16/07/2019, pour la réfection de la toiture, la création d'un bassin et la pose de garde-corps sur un mur de clôture existant, au Château, en zone UA. Accordé le 07/08/2019.

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS précise que M. MARGUEREZ a fait borner sa propriété pour délimiter son accès par le chemin du Château. Il déposera probablement une demande d'autorisation d'installation d'un portail afin de bien délimiter son accès.

La SCI TRAITDUNION, représentée par CHOW YUEN Joël, a déposé une déclaration préalable le 08/08/2019, pour la réfection d'une piscine, la construction d'un pool house et d'un local technique, sur un terrain situé 65, route de Vaison, en zone UB. En cours d'instruction.

BOLLEN-MERCKEN Marc a déposé une déclaration préalable le 27/08/2019, pour la réfection de façade, sur un terrain situé 30, chemin du Devès, en zone UA. En cours d'instruction.

FAUQUE Colette a déposé une déclaration préalable le 03/09/2019, pour l'édification d'une clôture en panneaux rigides, sur un terrain situé 485, route de Buisson, en zone Nh et A. En cours d'instruction.

CERTIFICAT D'URBANISME

Maître GÉRAUD Guy a déposé une demande de certificat d'urbanisme le 23/07/2019, pour un terrain situé derrière le Château, en zone 1AUc. Délivré le 13/08/2019.

LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Sur les parcelles E 36, E 37, E 38, E 39, E 65, E 196, E 397 et E 399, située Le Château, appartenant à Monsieur ROYER Henri, et vendues à Messieurs MARGUERESZ Christophe et MURA Christophe.

Sur les parcelles D 920 et D 924, situées Traverse du Devès, appartenant à Mesdames BERTHET-RAYNE Stéphanie et Géraldine, et vendues à Madame LECH Sandrine.

Sur la parcelle E 445, située 40, Lotissement Gustave Tardieu, appartenant à Monsieur et Madame HUYBS Carolus et Juliana, et vendue à Monsieur et Madame HENDRICKX Didier et Geneviève.

Dossier permis d'aménager « Le clos sous le château »

Pour ce qui est du dossier concernant le permis d'aménager sous le Château, M. Gérard MARTIN est invité à faire un point sur les demandes de pièces complémentaires qui doivent être fournies par M. JOUVAUD, de la société HECTARE. Aussi, les démarches sont en cours auprès des divers prestataires de réseaux et du SDIS. M. Gérard MARTIN rappelle qu'un rendez-vous préalable au dépôt du nouveau dossier a été demandé à la société HECTARE. Mme Mireille DIEU s'enquiert des délais qui portent aux premiers jours d'octobre pour la complétude du dossier. Il va falloir arrêter un rendez-vous rapidement.

Pour ce qui est du projet du cheminement doux, M. Gérard MARTIN explique les démarches entreprises auprès du propriétaire concerné. Il reviendra vers le conseil municipal dès qu'il aura des éléments de réponses concluants.

Donation de Mme Annie-Claire POMMIER

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que l'acte notarié actant la vente pour un euro symbolique de la parcelle cadastrée E 195, lieu-dit Sous le Château, d'une superficie de 500 m², a pu être signé le 3 septembre dernier.

Le conseil municipal présente à nouveau ses remerciements les plus chaleureux à Mme Annie-Claire POMMIER ainsi qu'à M. Claude CELLIER qui a initié ce projet.

Déclaration de cession du fonds de commerce de la Maison Bleue

Monsieur le Maire présente au conseil municipal cette déclaration qui nécessite la levée du droit de préemption urbain de la mairie. Aussi, après examen de la requête, le conseil municipal donne son avis favorable pour lever ce droit de préemption. Les élus précisent que cette vente ne concerne que le fonds de commerce et non la terrasse qui appartient au domaine public.

En effet, l'occupation du domaine public (ODP), comme les trottoirs ou les places, par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, à savoir la commune.

À cet effet, Mme Sandrine SAEZ rappelle la réglementation en vigueur : l'ODP nécessite d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté. Cela entraîne le paiement d'une redevance. Les points principaux de l'AOT sont les suivants :

Elle est personnelle : elle ne peut être ni cédée, ni sous-louée, ni vendue à l'occasion d'une mutation du commerce ;

Elle est précaire : elle n'est valable que pour une durée déterminée, le plus souvent annuelle ou saisonnière (les dates de début et de fin sont précisées dans l'arrêté d'autorisation) et éventuellement renouvelable ou reconduite tacitement ;

Elle est révocable : elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, sans préavis ni indemnité, notamment pour faciliter l'exécution de travaux ou le déroulement d'une manifestation.

Mme Mireille DIEU explique à l'assemblée qu'une entrevue a eu lieu dans le courant du mois d'août avec M. Daniel ROGER et Mme Sarah CANAVI, qui se porte acquéreuse du fonds de commerce, accompagnée de M. Pierre NAIGEON.

Mme Mireille DIEU expose à l'assemblée la requête de Mme Sarah CANAVI concernant une demande d'ODP liée au restaurant qu'elle compte ouvrir l'année prochaine. Elle souhaite pouvoir disposer de l'utilisation de la terrasse dans les mêmes dispositions que celles que la commune accorde à M. Daniel ROGER.

Les élus débattent de cette demande et rappellent qu'il faut d'abord réviser le règlement de l'ODP. En effet, chaque saison, il est parfois difficile de se frayer un passage entre les tables des différents commerces pour atteindre la mairie. De plus, la question de la fin de la mandature actuelle est soulevée et il est sensible de prendre certaines décisions à quelques mois du scrutin. La question va donc être débattue en réunion des commissions.

Projet Antenne-Relais

Monsieur le Maire annonce que suite au projet d'installation d'une antenne-relais sur la commune, M. Pierre NAIGEON a présenté une requête auprès du Tribunal Administratif de Nîmes et qu'il demande 4 000 € à la commune. De même, M. Guillaume PORTUGUÈS a également porté une requête au Tribunal Administratif de Nîmes et demande 2 000 € à la commune.

La commune a dû s'attacher les services d'un avocat pour ces 2 contentieux.

SERVICE TECHNIQUE

Dégradations à l'aire de jeux Gustave Daladier

M. Olivier SAC-DELHOMME évoque les actes d'incivisme et les dégradations qui ont eu lieu cet été et notamment les nouveaux w.c. de l'aire de jeux qui ont été cassés. L'affaire a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie. De nouvelles rondes au skate park et auprès du parking de la salle Garcia ont été demandées par Monsieur le Maire.

M. Olivier SAC-DELHOMME explique par ailleurs qu'il y a eu des problèmes avec la climatisation de la salle Garcia et qu'un devis a été demandé à un prestataire local pour envisager le remplacement de l'appareil.

Intervenant, suite au doute d'un adjoint, quant au suivi du contrat de maintenance par l'entreprise QUALISAVPAC, M. Étienne RENET demande que soit vérifiée la date de leur passage en 2018. Il indique par ailleurs qu'avant de contracter avec un acteur local, ce qui est bien sûr toujours préférable, il conviendrait de faire le point avec des spécialistes que sont QUALISAVPAC. M. Daniel LABIT-BARTHALOIS précise que la société en charge de l'entretien annuel doit venir le faire la semaine prochaine. Il en profitera pour faire un point avec eux.

Local Relais-Postal

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS présente l'avancée des travaux à l'ancienne poste. Les maçons sont sur le point de finir leur partie et il restera la peinture. Mme Mireille DIEU précise qu'il y a un rendez-vous pris avec Mme Anne KASTENS au 18 septembre prochain et que le bail actuel dans le local communal s'achève ce 15 septembre.

Sécurité Incendie - Compétence communale

Il est rappelé la délibération n°32-2018 par laquelle la commune a créé un service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie. À ce jour, la vérification des bouches à incendie a été confiée à la SAUR et le rapport transmis cette semaine va être contrôlé par M. Daniel LABIT-BARTHALOIS et Mme Sandrine SAEZ pour ensuite être transmis au SDIS.

Les sources

M. Jean-Laurent MACABET explique qu'en cette fin d'été, le débit des sources est très faible et qu'il a fallu couper l'arrivée d'eau pour préserver la canalisation. En effet, des manipulations intempestives des robinets risquent d'endommager les canalisations avec des risques de « coup de butoir ». Dès que le niveau des sources sera convenable, la remise en route sera faite par le conseiller municipal et M. Marc ESTIVALET.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Mme Rosy GIRAUDEL annonce que l'effectif scolaire est de 60 élèves. La rentrée s'est bien déroulée. L'installation des équipements numériques a été faite dans les classes de primaire à la satisfaction de l'équipe éducative.

La directrice a recensé les événements importants de ce premier trimestre, notamment les exercices d'évacuation qui se feront en présence de la gendarmerie. Il est demandé l'installation de prises d'escalade du côté de la cour de la maternelle, mais M. Daniel LABIT-BARTHALOIS s'inquiète du risque de chutes des enfants.

Mme Rosy GIRAUDEL va s'entretenir avec la directrice des diverses demandes d'intervention des agents communaux.

M. Gérard MARTIN ajoute que le projet éducatif numérique concernant le patrimoine va être lié avec le chemin des chapelles et que les écoles de Villedieu-Buisson, Roaix et Séguret vont travailler conjointement. M. Olivier SAC-DELHOMME précise que l'équipe éducative s'est également rapprochée de *La Gazette* pour demander l'autorisation d'exploiter des articles parus au sujet de divers épisodes historiques de Villedieu.

AFFAIRES SOCIALES

Installation d'une infirmière libérale :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que 3 candidatures d'infirmières ont été adressées en mairie pour installer un cabinet libéral. Aussi, après avis de la commission, il est maintenant demandé l'avis du conseil municipal.

La candidature de Mme Nadine TRUPHÉMUS est retenue après un vote de 12 voix favorable sur 13.

Il est entendu que l'installation dans le local du Villadéï se fera dès que Mme Anne KASTENS aura intégré le nouveau local dans l'ancienne poste.

Les élus sont très satisfaits d'accueillir une infirmière sur la commune.

Les logements communaux :

Mme Mireille DIEU évoque la situation préoccupante de certains locataires dont les retards de paiement de loyers ont fait l'objet de mise en demeure par la trésorerie de Vaison-La-Romaine.

Un des logements au-dessus de l'école est vacant depuis le 1^{er} août et il va falloir faire des travaux avant de le proposer à nouveau à la location.

Au vu des loyers impayés qui se montent à 5 600 €, Mme la première adjointe souhaiterait que la commune souscrive une assurance spécifique. Par ailleurs, des dispositifs de recouvrement sont en cours.

LES FINANCES

Monsieur Gérard MARTIN reprend les projets de travaux en cours et les demandes de subventions qui sont encore en attente de réponse. En présentant à l'assemblée un état de la prospective budgétaire, il insiste sur le fait que la commune n'aura la réponse de la Région PACA, au sujet de la subvention sollicitée (FRAT) pour les travaux de l'église, que dans le courant du mois d'octobre. De fait, cela entrave les décisions qui pourraient être prises pour les travaux de voirie. Pour mémoire, l'enveloppe attendue du FRAT s'élève à 31 711.20 € HT.

Par ailleurs, le fait que la commune ne soit pas retenue par le Conseil Départemental pour les aides au programme voirie tranche 2, qui concerne le chemin de Saint-Claude et l'impasse du Jas des Vaches pour un montant total TTC de 65 412 €, va amener la commune à utiliser une part de la CDST 2017-2019 plus importante que prévue avec un autofinancement plus conséquent.

Pour ce qui est du programme voirie, il faut donc prioriser les réfections. Aussi, la priorité sera donnée au chemin de Saint-Claude dont le coût total est de 42 132 € TTC.

Il faut cependant attendre la réponse de la Région PACA pour savoir si ce projet pourra être maintenu ou bien si la part restante de la CDST, qui avoisine les 30 000 €, devra être utilisée pour les travaux de l'église. Il est entendu que le programme voirie ne pourra alors pas être réalisé.

Par ailleurs, en présentant la situation budgétaire, M. Gérard MARTIN explique la situation de la récupération du FCTVA. Ainsi, comme le calcul se fait sur l'année N-2, le FCTVA sera en baisse en 2020, mais plus conséquent en 2021 puisque cela correspond à la récupération de la TVA sur les travaux éligibles. Il rappelle que les travaux réalisés en tranche 2 de l'immeuble du Café du Centre ne rentrent pas tous dans l'assiette de récupération du FCTVA.

8) Questions diverses

Mme Mireille DIEU annonce que, pendant tout le mois de septembre, l'accord a été donné à M. Ludovic PIANTADINA, « Les Artisans du Nil », d'exposer le vendredi soir, à côté des remparts. Il souhaite en effet tester cette activité afin d'envisager de la pérenniser lors de la prochaine saison estivale.

9) Agenda

- Assemblée générale de La Merci le samedi 14 septembre prochain : Mme Mireille Dieu y participe.
- Opération « Bennes en Balade » le jeudi matin 17 octobre prochain sur le parking de la salle Garcia.
- Festival des Soupes : soirée le vendredi 11 octobre prochain.
- Amicale Laïque des parents d'élèves : vide dressing et bourse aux jouets : le dimanche 13 octobre prochain à la salle Garcia.
- Comité des fêtes de Villedieu : Soirée Rock-Salsa le vendredi 18 octobre prochain.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 octobre 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Fait à Villedieu, le 12/09/2019



Monsieur le Maire,

Pierre ARNAUD.